



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne nature"
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. : 02/ 633 30 24

C'est au cours de ce mois de juin 1996 que notre grand projet de publication d'un livre entièrement consacré à Lasne aboutira. Le livre:

LASNE ET SES BALADES

sortira sous peu de presse. Vous avez déjà été nombreux à souscrire.

Il sera le résultat du long travail collectif d'un certain nombre de membres de notre association aidés de quelques amis extérieurs.

Nous avons parcouru le village en tous sens, écouté, consulté des dizaines d'ouvrages dont quelques-uns nous ont fourni de nombreuses informations alors que d'autres nous révélaient un fait, une idée.

Les mémoires que plusieurs guides nature ont écrits pour le passage de leurs examens nous ont également été très précieux.

Des amis botanistes, ornithologues, historiens, géologue nous ont aidés de leurs travaux, de leurs conseils. Des centaines de kilomètres ont été parcourus dans nos chemins et sentiers afin de choisir, dessiner, commenter des propositions de promenades que nous

avons voulues aussi diverses et représentatives que possible de la beauté de notre village. Des amis photographes, des collectionneurs nous ont confié les documents qui illustrent cet ouvrage.

Nous arrivons bientôt au terme de notre travail, heureux ... et conscients de ses lacunes.

Que trouvera-t-on dans ce livre ?

Disons tout d'abord qu'il est divisé en deux grandes parties.

**CONSULTEZ
NOTRE AGENDA
EN DERNIÈRE
PAGE**

La première comporte une série de chapitres consacrés aux sujets les plus divers.

- L'évocation des origines de l'entité lasnoise, née de la fusion des 5 communes rurales est accompagnée d'une carte la situant en Brabant wallon et indiquant les moyens d'y accéder pour ceux qui, amis proches ou lointains, nous feront l'amitié d'une visite.

Suite en page 4

NON À LA DÉCHARGE ! OUI À LA ZONE DE PARC

Le projet de transformer l'ancienne carrière de sable située entre la rue du Double Écot et la rue Colinet à Couture-St-Germain / Maransart, en décharge de classe III (déchets inertes) a tenu en haleine la population de notre village (et surtout des quartiers directement concernés) durant quelques années.

Demandes d'exploitation, enquêtes, recours, polémiques se sont succédé et tout cela est encore assez présent à la mémoire de nos lecteurs pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'historique dans tous les détails.

"Lasne nature" d'une part et de l'autre les comités de quartier ont été les fers de lance de l'opposition à l'installation de cette décharge et cela avec des arguments et des tactiques d'opposition différentes.

Notre association privilégiait le dialogue, proposait des solutions alternatives, étudiait la problématique des déchets dans son ensemble et toute sa complexité.

Nous savions qu'il ne suffisait pas de dire non à la décharge pour se débarrasser de ce problème important des déchets que nous produisons toujours en plus grandes quantités.

Les autorités communales et la minorité du Conseil communal pourtant conscientes de l'importance de l'opposition au projet hésitaient à lui emboîter le pas.

Conférences de presse, réunions- parfois houleuses -, pétitions ont marqué ces mois, ces années. Avant la clôture de l'enquête, le 13 mai 1993, et suite au recours de la société désireuse d'exploiter cette carrière en

décharge de classe III, celle-ci introduisait une nouvelle fois une demande d'exploitation.

C'est avant cette date que le front commun de toutes les oppositions s'est clairement déclaré.

Tous ceux qui pouvaient légitimement prétendre représenter l'opinion publique de Lasne se sont mis d'accord pour signer UNANIMEMENT une pétition s'opposant à la délivrance d'une autorisation d'exploitation.

Les signataires en étaient :

- le Bourgmestre et les Échevins de Lasne,
- tous les membres du Conseil communal, majorité et opposition confondues,
- le Comité exécutif de l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon, représentant les intérêts des dizaines de milliers de consommateurs d'eau desservis par cette société,
- le Comité de Coordination contre la décharge au nom des milliers de pétitionnaires,
- le comité de l'asbl Lasne nature au nom de tous ses membres et de tous les souscripteurs qui avaient permis l'achat du terrain devenu la réserve naturelle du Ru-Milhoux, voisine directe de ce qui aurait pu devenir la décharge.

En août, la Députation permanente autorisait l'exploitation d'une décharge de classe III !

Une dizaine de nouveaux recours, dont le nôtre étaient alors introduits auprès du Ministre Lutgen.

Dans notre bulletin de mars 1994, nous

Suite en page 6





Le courrier des lecteurs

Nous avons, à plusieurs reprises, regretté que l'échange d'idées avec nos lecteurs ne soit pas plus abondant. Nous pensons, en effet, que ce bulletin doit être un lieu de dialogue et le reflet de VOS idées, de VOS préoccupations. Nous en publions ici de larges extraits.

Il s'agit bien sûr de lettres critiques, d'expressions de mauvaise humeur, mais qu'y pouvons-nous ?

Un de nos lecteurs, ancien habitant de Lasne mais qui y revient souvent, y ayant de la famille, nous écrit :

“SOMMES-NOUS DANS UN ÉTAT DE DROIT ?

A ce propos, la lamentable histoire du sentier 71 réclame une solution urgente. Malgré mes 76 ans, je veux bien participer à un commando qui irait démolir les clôtures qui constituent des obstructions illégales. Je prends le maquis pour aller ouvrir les voies de la liberté. Que les jeunes me suivent !

Je vous félicite pour votre action : les pouvoirs publics doivent savoir qu'un laxisme vis-à-vis des riverains sans scrupules n'est pas apprécié par tous les promeneurs, électeurs du canton.

Tenez bon, continuez et vous réussirez. Avec ma profonde sympathie.

P.S. Je crois qu'une action conjuguée des groupes de défenseurs de la nature aura plus de poids que les vœux pieux émanant d'initiatives dispersées. Je pense aussi qu'il y a, au sein de l'administration de la Région wallonne, des services qui ont pour vocation de défendre cette nature et qu'il faut utiliser et stimuler. Des fonctionnaires utiles, quel splendide programme.”

J.L.

Constatons que l'enthousiasme n'est pas toujours une affaire de jeunesse !

GRENOUILLES AU MENU

“Voici pour information dans le cadre de votre campagne “BATRACIENS “ une magnifique publicité couleurs tirée de toutes boîtes Nopri du 14 mars 96.



J'ai écrit au service consommation du Nopri rue d'Argent n° 8 à 1000 Bruxelles pour leur signifier mon indignation quant à la vente et, à posteriori, la publicité faite autour des cuisses de grenouilles.

Permettez-moi de vous suggérer de faire un article dans “Lasne nature “ demandant à vos lecteurs de leur écrire également.

Envoyer aussi un exemplaire de cet article au service consommateur du Nopri permettant peut-être ainsi d'abolir la vente des cuisses de grenouilles; le Nopri préférant éventuelle-

ment soigner son image de marque et déléguer les profits peu importants de ce type de “vente” saisonnière...”

D.P.

Ce problème ne regarde pas seulement cette grande surface mais d'autres qui sont, elles aussi, sensibles à leur image auprès du public.

Nous avons vu récemment au “Jardin extraordinaire “ un reportage consacré aux grenouilles.

Dans le sud du pays, les braconniers poursuivent en toute quiétude leur trafic; avec la complicité de restaurateurs peu scrupuleux qui recommandent sans doute à leurs clients des grenouilles “bien de chez nous” .. Or, une loi interdit formellement toute capture ou transport de grenouilles et, forcé-ment ce traitement horrible qui fait que les pattes sont arrachées et les corps mutilés jetés aux déchets. Il est grand temps que ces pratiques barbares cessent.

Alors que des centaines de bénévoles s'acharnent dans tous les coins du pays à sauver les batraciens de l'écrasement sur les routes et y passent de longues soirées à l'époque de la migration, il est scandaleux que faute de poursuites et d'amendes dissuasives ces dévouements soient réduits à néant .

REFUGE DE LA MARACHE : CONTESTATION

L'aménagement d'un “Refuge nature modèle” à La Marache, a suscité quelques prises de position diamétralement opposées lors de rencontres, d'appels téléphoniques et d'écrits comme la lettre dont nous publions un large extrait ci-dessous.

Dans notre dernier numéro, nous avions tenu tout d'abord à donner la parole à Madame Percsy, administrateur des Réserves naturelles RNOB, initiatrice de ce projet. Elle nous a expliqué les raisons de son initiative et son utilité. Comme on le sait, le refuge a été inauguré récemment et des visites y sont organisées.

Nous donnons maintenant la parole à une lectrice qui n'est pas d'accord :

“Je prends volontiers la rue de Fichermont et le fond de La Marache pour me rendre à Waterloo.

Quelle ne fut pas ma déception de voir disparaître pratiquement tous les grands arbres de ce terrain et de constater...qu'on y aménageait des petits sentiers recouverts de sable jaune après avoir saccagé un coin de nature où la diversité biologique de la faune et de la flore existait encore l'an dernier.

Est-ce cela que les RNOB appellent un refuge naturel ? Est-ce ainsi que l'on gère un petit coin de nature sauvage depuis tant et tant

d'années ?

Fallait-il tasser le sol avec ces lourds engins pour recréer ensuite un faux coin de nature sauvage ? (...)

Je ne comprends pas comment votre Bourgmestre dont j'ai lu l'interview dans “Vlan “ ait laissé faire pareils dégâts, lui qui dit aimer la nature intacte (...)

Expliquez-moi dans votre prochain bulletin ce que l'on a voulu faire là-bas? Il faut gérer la nature, abattre les arbres morts, malades ou adultes, faucher, etc., je suis tout à fait d'accord. Mais de cette façon... ? Je ne comprends pas.

Merci de m'éclairer, de nous éclairer car je ne suis pas la seule à me poser des questions.

V.M.

Le débat est ouvert. Il y a ceux qui considèrent qu'il faut préserver au mieux ce qui existe et ceux qui pensent qu'il faut montrer au public des exemples concrets d'aménagement et les inciter à créer ou recréer des jardins sauvages.

N'oublions pas que ce terrain était assez pauvre, obscurci par d'encombrants épiciéas et ne correspondait plus à ce qu'il était au départ.

Pour notre part, nous sommes persuadés qu'avant la fin de l'été, la zone aura retrouvé son équilibre, et sera sans doute plus riche d'espèces qu'avant.

La discussion, pour ne pas dire la polémique, reste ouverte et nous engageons ceux que la chose intéresse à aller visiter le site dont l'accès est libre, à se faire une opinion... et éventuellement à nous donner leur avis.

Nous séparons la lettre suivante en deux parties traitant de sujets différents.

ENCORE ET TOUJOURS CES BULLES

“Oui, D.G. a raison, c'en est assez de tous les “inciviques” qui se moquent de tous et de tout en rejetant partout leurs déchets.

Mais moi j'en ai assez de l'incivisme de ma commune qui se moque franchement de sa population en ne ramassant que beaucoup trop rarement les bulles destinées à recevoir les cadavres.

Si l'on n'a pas eu la possibilité de suivre le camion dans la journée qui vient, l'on peut être certain de ne plus trouver une place pour enfourner ses bouteilles. Il m'arrive de me promener des semaines avec mon coffre plein. Et vient alors un jour où excédé l'on est bien tenté de déposer tout là. A qui la faute ? A mon avis, certainement pas à l'usager dont on se paie par trop la tête.”

T.V.

Nous recevons nombre de doléances de ce genre et cette lettre nous donne l'occasion de reparler, une fois de plus, de ce sujet. Tout d'abord, notre propos n'est pas de défendre ici la commune mais bien ses habitants.

Pourtant, quand la commune prend une initiative positive, nous ne manquons pas de la



Le courrier des lecteurs

saluer. Alors qu'il y a encore quelques mois papiers et cartons jonchaient les abords des bulles, le ramassage mensuel de ces matières par les services communaux a permis de résoudre le problème. (Voyez notre encadré spécial avec les dates d'enlèvement des prochains mois).

Pour les bouteilles, c'est une autre histoire ! Le problème de vidange des bulles dépasse de loin la commune. En effet, les bulles à verre ont été placées par la Région wallonne et c'est celle-ci qui a de graves problèmes dans TOUTES les communes avec la société chargée de les enlever.

On nous promet qu'une solution sera bientôt apportée, mais nous comprenons et partageons le ras-le-bol des usagers.

Actuellement, les services de nettoyage communaux, dégagent plusieurs fois par semaine, les abords des bulles qui redeviennent rapidement encombrés puisque ces bulles ne sont pas vidées.

Ces monceaux de bouteilles sont alors conduits par les services communaux à la décharge de Mont-St-Guibert où il faut payer une taxe assez importante pour chaque tonne de bouteilles déposées... alors que la commune de Lasne participe financièrement à la gestion du parc à conteneurs de Rixensart.

Nous vous conseillons donc, dans la mesure du possible et aussi longtemps que le problème des bulles n'est pas réglé, d'aller au parc à conteneur de Rixensart dont l'accès est gratuit pour les habitants de Lasne.

Avant de vous mettre en route, téléphonez au parc de Rixensart (654.12.26) afin de vous assurer qu'il y a de la place dans les conteneurs qui vous intéressent.

SUITE DE LA LETTRE DE T.V. ... MAIS CETTE FOIS À PROPOS DE CHATS.

Je voudrais dire aussi à la propriétaire de "Pepsi" (n.d.l.r. : lettre publiée dans notre numéro précédent) que si elle aime les chats, c'est son droit le plus strict, mais qu'il est encore plus désagréable pour celui qui ne les aime pas de devoir subir leur présence.

Ils viennent marquer leur territoire sur vos buis préférés (...) adorent vos parterres fraîchement retournés pour en faire leur cabinet d'aisance personnel.

Et surtout pour qui aime et favorise le biotope des oiseaux sauvages dont combien d'espèces ont disparu depuis dix ans, la présence de chats est hautement négative, car le chat demeure toujours un chasseur redoutable.

Celui qui veut avoir des animaux domestiques doit pouvoir les garder chez lui. L'on me dira qu'il est impossible à des chats de ne pas vagabonder. J'en suis d'accord; mais alors il faut aussi accepter qu'ils prennent le risque de se faire mal recevoir.

Je respecte trop les animaux pour ne leur avoir jamais fait du mal, mais comme pour les vidanges, la colère me prend lorsque je vois un chat devenu quasi sauvage venir chez moi logner les nids que je protège à grand peine. Bien amicalement à tous.

T.V.

CHIENS ERRANTS PAS DE MAUVAISE HUMEUR, MAIS RAPPEL DE LA LOI

"Avoir un chien, c'est se garantir beaucoup d'affection, d'heures de grand air, un bon gardiennage, de la gaieté... et pas mal de nettoyages supplémentaires. Chacun détermine librement s'il souhaite ou non un chien.

A ceux qui ont choisi une présence canine, il est bon, toutefois, de rappeler qu'un Décret de la Région wallonne, de même qu'un règlement communal dans le même sens, interdisent à tout chien et en tous lieux de faire un pas hors de la propriété de son maître sans être tenu en laisse.

Les chiens, en effet, sont de grands destructeurs de gibier, soit qu'ils agressent les animaux sauvages, soit qu'ils séparent les mères de leurs petits (chevreuils, e. a.); ils représentent un danger potentiel pour les passants; ils pénètrent dans les propriétés non clôturées, et y font divers dégâts, etc.

Je suggère que chaque habitant de Lasne qui voit un chien en liberté sans son maître fasse immédiatement appel aux services de la Police. Pour information aux maîtres désinvoltes, la capture d'un chien par la police coûte 1.500 F., sa mise au chenil 1.500 autres francs par 24 heures, et qu'une amende accompagne toujours cette procédure. C'est à ce prix que la vie sauvage, les jardins et les gens pourront vivre en paix."

F.L.B.



SENTIERS UN JUGEMENT QUI FERA DATE: CHEMINS, UN PASSAGE OCCASIONNEL SUFFIT



13/1/94. Une date importante pour la sauvegarde des chemins vicinaux. La Cour de Cassation a en effet jugé qu'il était illégal de restreindre la notion d'usage public d'un chemin vicinal au passage habituel du public. En effet, il y a toujours usage public, même s'il n'y a passage qu'occasionnellement.

Si un tiers veut acquérir un chemin ou une portion de chemin, il faudra qu'il prouve l'absence totale de passage pendant 30 ans.

Si nous voulons maintenir l'existence de nos chemins vicinaux, pour nous et les générations futures, il suffit de les emprunter occasionnellement. Une rotation dans leur entretien et leur fréquentation permettra d'éteindre toute possibilité de suppression par prescription acquisitive. (Infor ADESA -mars 1996)

LE TEMPS DU PLASTIQUE

Chaque année 17 milliards de sacs en plastique sont distribués aux caisses des grandes surfaces françaises. A raison de 5 grammes par sac, ce sont 85.000 tonnes de plastique qui sont libérées : 50.000 se retrouvent dans la nature...dont 600 sur les plages (ATHENA n° 116)

Nous devons connaître le même genre de problème dans notre pays. Il existe cependant encore quelques commerces n'utilisant que des sacs en papier recyclables...où mettant à la disposition des clients des cartons (qu'il sera aisé de remettre au service mensuel de ramassage de la commune) pour les marchandises qui ne trouveraient pas place dans nos sacs à provision.

C'est "notre" façon de lutter contre le gaspillage et l'envahissement du plastique.

Etes-vous en règle de cotisation ?

N'oubliez pas que ce sont VOS cotisations qui nous permettent d'éditer régulièrement ce bulletin distribué à TOUS les lasnois.

COTISATION ANNUELLE

(valable 12 mois),

à verser au compte: 001-2326233-55 de LASNE NATURE asbl - 1380 LASNE. (300 F. minimum... mais pas de maximum)



PARUTION EN JUIN '96 DE NOTRE LIVRE

suite de la première page

LASNE ET SES BALADES



- Après une courte présentation de notre asbl, nous évoquerons les origines lointaines de notre région, depuis l'époque où, il y a des centaines de millions d'années, la mer s'étendait ici.

- Un chapitre est consacré à la faune domestique et sauvage, à l'avifaune que l'on peut y rencontrer .

- La place Communale d'Ohain, une des plus belles du Brabant wallon, son histoire, les événements et les personnages célèbres qui l'ont marquée sont évoqués dans un chapitre spécial.

- L'histoire du village de Couture-St-Germain se confond avec celle de l'abbaye d'Aywiers. Un important chapitre est consacré à son histoire tandis que, par ailleurs, nous nous attachons aux autres témoins de notre patrimoine religieux.

- Commune semi-rurale, Lasne doit à ses agriculteurs le façonnement de ses paysages au cours des siècles. Les fermes qui les parsèment sont les lieux et les témoins de leurs activités.

- Il nous a semblé intéressant de rechercher les métiers, les moyens de transports, les loisirs qui furent ceux de nos ancêtres et de les comparer aux multiples occupations d'aujourd'hui.

- Plantes, fleurs, arbres rares ou ordinaires méritaient un essai d'inventaire.

- Lorsqu'on évoque la célèbre bataille qui, le 18 juin 1815, coûta la vie à tant de victimes, c'est le nom de Waterloo qui vient à l'esprit, alors que c'est sur le territoire de notre commune et plus précisément à Plancenoit que se sont déroulés les combats les plus meurtriers. Beaucoup comprendront ,peut-être pour la première fois, grâce au texte que nous publions, ce que fut vraiment cette bataille.

- Lasne, c'est aussi le lieu d'origine, de séjour, de travail de diverses personnalités.

Nous les évoquons brièvement dans un chapitre spécial.

- Si Lasne, est le village baigné par la Lasne, le Smohain, la Mazerine et de nombreux rus et sources qui sourdent de toutes parts, c'est aussi une grande quantité d'étangs dont un certain nombre consacrés à la pisciculture. Des Réserves naturelles, un Refuge naturel modèle, des Zones humides d'intérêt paysager viennent compléter ce tour d'horizon des richesses de nos vallées.

L'autre partie du livre est, pour sa part, entièrement consacrée aux promenades, à travers chemins et sentiers parmi les plus beaux de notre village.

Douze itinéraires de promenades de longueurs variables (7 à 12 km) sont proposés aux piétons, cyclistes, cavaliers.

Les descriptions de toutes ces promenades, qui évitent autant que possible les grands axes, sont accompagnées de cartes et de textes explicatifs permettant aux promeneurs, non seulement de ne pas se perdre, mais encore de découvrir des aspects inédits, curieux sur les sites qu'ils parcourront.

Les itinéraires sont prévus en boucle de façon à rejoindre aisément le point de départ de chacun d'eux.

Ces commentaires de promenades sont assez succincts, mais nous vous indiquerons de temps à autre, dans quel chapitre vous pouvez trouver des renseignements plus complets.

Ce livre solide, d'un format pratique, facile à glisser dans la poche deviendra vite votre compagnon indispensable de randonnées, un cadeau sympathique que vous aimerez offrir à ceux, nombreux, qui aiment ce village dont nous voulons à tout prix garder le caractère unique.

A la demande de plusieurs, nous avons décidé de prolonger la période de la souscription jusqu'à la fin de la braderie de Lasne afin que davantage d'amateurs puissent profiter de ses conditions avantageuses.



Pendant la célèbre bataille, le Maréchal Blucher en pleine action

Donc, prolongation de la souscription jusqu'au dimanche 9 juin inclus : 450 F. + 50F. pour frais d'expédition.

UNE AUTRE BONNE NOUVELLE :

L'abondance des matières nous a amenés à passer des 156 pages annoncées à 200 pages... sans modification du prix de vente.

Le prix, après clôture de la souscription sera comme prévu de 575 F. + 50 F. de frais d'envoi dès la sortie de presse, avant la fin du mois de juin.

Vous pouvez commander le livre, en versant la somme correspondante au compte spécial: 001-2693758-47 de

L'A.S.B.L. LASNE NATURE (LIVRE) à 1380 Lasne

L'ouvrage sera également en vente, selon la formule consacrée, dans toutes les bonnes librairies.





On nous reproche parfois le contenu critique de certains de nos articles. Nous aimerions que les sujets de satisfaction soient plus nombreux.

Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous mettons le doigt sur ce qui ne va pas.

Quand nous établissons des dossiers ou intervenons lors d'enquêtes de Commodo et Incommodo, nous le faisons toujours dans un esprit constructif.

Que ceux qui nous font ces reproches un peu hâtivement veuillent bien nous lire avec attention.

Dans notre numéro de mars, nous avons publié entre autres :

-Un article sur le Nouveau refuge naturel de La Marache, sur la réserve naturelle de Renipont, sur la haie-vive ou brise-vent, un reportage sur la petite école de Chapelle, des renseignements pratiques sur nos déchets, la politique de l'eau, etc., etc.

Nous aimerions qu'on nous indique en quoi tout cela est négatif et nous demandons à ceux qui nous reprochent nos critiques "systématiques" de préciser leur pensée.

CRITIQUES ET LOUANGES

Lorsque nous critiquons, nous répercutons les plaintes de nos concitoyens et le faisons dans le but d'y porter remède. Nous n'existons ni pour encenser ceux qui nous dirigent ni pour démolir toutes leurs initiatives.

Nous aimerions avoir souvent l'occasion de nous féliciter de mesures prises, de solutions heureuses trouvées aux problèmes qui en préoccupent plus d'un, mais trop souvent nous avons le sentiment de prêcher dans le désert, quand ce n'est pas celui de nous heurter à des intérêts fort puissants.

D'autres correspondants nous reprochent, eux, de ne pas être assez agressifs !

Pour rester dans le positif, disons que nous sommes heureux de l'efficacité du ramassage mensuel et à domicile des papiers et cartons. Nous demandons à tous d'utiliser largement cette possibilité de se débarrasser de ces

déchets fort encombrants en affichant chez eux, en bonne place ces dates de ramassage que nous publions dans chaque numéro.

Toujours dans le positif, nous nous réjouissons de voir des fleurs agrémenter plusieurs lieux de notre commune et d'autre part, nous apprécions la qualité des corbeilles à papier et bancs en bois récemment installés.

Enfin, c'est peu dire que nous sommes très heureux du dépôt par la Commune d'un projet de plan d'aménagement de la carrière Colinet (ancienne carrière Troisième), dans le but de transformer ce lieu en zone récréative.

Notre long combat en collaboration avec les autres opposants n'aura pas été vain.

Alors, Lasne Nature, est-elle une association vouée à la critique ou à la louange de toutes les mesures prises par la Commune ou une asbl préoccupée véritablement de la qualité de vie de ses habitants ?

Vous avez la parole.

D.G.

COMMENT ÉLIMINER

LA MOUSSE

DES PELOUSES ?

(tout en réduisant le problème du ramassage des tontes de gazon).

POURQUOI LA MOUSSE ENVAHIT-ELLE LA PELOUSE ?

Dans la plupart des cas, c'est dû au terrain qui renferme un degré d'acidité trop élevé (ph 4, 5 à 6). Le gazon disparaît au profit de la mousse qui est acidiphile.

POURQUOI UN TERRAIN EST-IL DEVENU TROP ACIDE ?

Le terrain s'appauvrit au fur et à mesure que sont prélevées les tontes constituant son humus. (Imaginons la quantité de matière que peuvent représenter plusieurs années de ramassage régulier !)

POUR QUE LA MOUSSE DISPARAISSE DÉFINITIVEMENT IL FAUT RENDRE À LA TERRE SA FERTILITÉ

1 Tondre plus fréquemment en période de forte levée (mai à août) en laissant les coupes d'herbe sur place.

Voici pourquoi :

Le support d'une pelouse (contenant un minimum d'humus) renferme dans les premiers centimètres des milliers de vers de terre, qui, dès que l'obscurité s'installe, remontent de leurs galeries vers la surface du sol et "récupèrent" tous les déchets végétaux qui s'y trouvent. Les tontes seront ainsi éliminées dans les deux à trois jours qui suivent, à condition qu'elles ne dépassent pas 5 à 6 centimètres de longueur. Une herbe plus longue resterait sur place.

Il vaut mieux tondre au moins une fois tous les 5 à 6 jours car, l'herbe pousse, en moyenne, de 1 cm par jour.

- Apporter du bon terreau ou du compost tamisé, en automne, à raison de 1 à 2 kg au m² en fonction des besoins.
- Étendre un engrais calcaire pour neutraliser l'excès d'acidité. Algues marines (Maërl ou lithothame) à raison de 5 à 8 kg/are/an maximum (10F/Kg). Une moitié au printemps, l'autre moitié en automne, par temps couvert. La chaux peut convenir à petites doses régulières pour les grandes surfaces. Le rééquilibrage du sol par le calcium peut prendre plusieurs années.
- Favoriser le drainage. La mousse se plaît dans les terres humides et compactes. Une barre de mine ou un aérateur à dents laisseront des trous de 25 cm de profondeur, qu'on remplira de sable grossier; ils feront office de cheminées d'aération.
- Réduire les zones d'ombres, par la taille des arbres et des arbustes. Dans les cas désespérés, on peut toujours introduire des plantes rampantes qui remplaceront le gazon (bugle rampant, lamier, aspérule).

DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE TONDRE FRÉQUEMMENT LA PELOUSE, QUE PEUT-ON FAIRE AVEC LES TAS D'HERBES COUPÉES QUI SE DÉCOMPOSENT MAL ?

1. On peut mélanger les coupes d'herbes avec un maximum d'autres matières organiques (y compris les mousses), de préférence

ligneuses (fumiers pailleux, copeaux...), en respectant un taux d'humidité et d'aération suffisants (voir notre article sur le compostage paru en pages 7 et 8 de notre bulletin 23 de septembre 1995. Si vous ne le possédez plus, demandez-nous-en une photocopie).

2. L'herbe coupée peut également être dispersée en fines couches successives en-dessous des arbres ou le long des haies, en guise de nourriture pour le sol (10 cm maximum à la fois). Avec un peu d'humidité, la matière sera vite assimilée par la vie du sol.

Ceci est une méthode biologique intégrale.

Erik SEVERIN

Nous publierons dans notre prochain numéro (celui de septembre) la suite de notre étude sur les haies, annoncée à la fin de l'article de mars.

Après avoir évoqué leur importance et leur rôle, nous parlerons du choix des espèces, de leur plantation et de leur entretien. C'est en effet l'automne qui est le plus indiqué pour une implantation idéale.





LE PRINTEMPS DES BATRACIENS

Comme les années précédentes, nous avons, au printemps, sauvé une quantité importante de batraciens (essentiellement des crapauds et un petit nombre de grenouilles et tritons).

Plus de 3.500 ont été passés d'un côté à l'autre de la route de La Marache à Ohain et de la rue du Chêne au Corbeau à Couture.

Nous avons organisé au début de l'année une réunion avec ceux qui étaient intéressés par cette action et une série de volontaires s'étaient engagés à y participer. Malheureusement quand l'heure de l'action a sonné, c'est-à-dire quand la température plus clémente a fait sortir de leurs résidences d'hiver les batraciens pour se rendre sur les lieux de ponte, une partie des personnes n'était pas disponible.

Nous avons certains jours été trop peu nombreux sur le terrain.

Cette année, les variations de température ont été telles que la migration a été interrompue durant une assez longue période...ce qui fait que nous avons débouché sur les vacances de Pâques et que nos appels à certaines bonnes volontés sont restés sans réponse, sans doute pour cause de départ.

Comme nous l'évoquons dans notre compte rendu sur les Zones Humides, il est indispensable que l'année prochaine le passage des batraciens soit organisé selon une méthode différente. Nous pensons au placement aux endroits stratégiques de feuilles de plastique et de seaux destinés à recevoir les migrateurs. Nous reviendrons au sujet et avons l'intention de demander la collaboration de la Commune et l'aide de la Région wallonne pour la réalisation de ce projet.

Johanna LEUPEN, Responsable du Groupe Batraciens.

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros

Secrétariat et rédaction :
Didier GELUCK au 633 30 24

Trésorerie :
Geneviève VAN ACKER au 633 16 19

Groupe Sentiers :
Pascale LAMBERT au 633 64 90
Paul LECHARLIER au 633 15 87

Réserve Naturelle du Ru Milhoux :
Erik SEVERIN au 633 55 79 après 20 h

Conservateur
de la Réserve naturelle :
Eric de MEVIUS au 633.30.29

Eau et pollutions :
Alain CHARLIER au 633 41 93 après 18 h

Urbanisme, Aménagement du territoire :
Fernand DEBREYNE au 633 13 50

Groupe Batraciens :
Johanna LEUPEN au 633 24 71

Contacts avec les écoles, flore, faune :
Françoise TOBIE au 633 35 03

NON A LA DÉCHARGE, MAI

Suite de la page 1

annoncions que le Ministre avait ôté à la société d'exploitation son autorisation et que, parallèlement, la Commune avait demandé et obtenu d'être reconnue comme exploitante de décharges de classe III. La lutte n'était pas terminée. D'une part parce que la société candidate à l'exploitation introduisait un recours, cette fois au Conseil d'État, et de l'autre, parce que la Commune se devait de concrétiser son projet.

De notre côté, nous nous engageons à veiller à ce que ce nouveau type d'exploitation, c'est-à-dire le comblement partiel du fond de cette carrière et sa transformation en lieu d'espace public se fassent dans les conditions optimales de sécurité pour l'environnement.

C'est au début de la concrétisation des projets de la Commune que nous assistons maintenant.

La Commune a donc fait établir un SCHÉMA DIRECTEUR et un PLAN PARTICULIER D'AMÉNAGEMENT destinés à transformer ce que l'on appelle maintenant "l'ancienne sablière Colinet" en zone d'espace public.

Ce projet de Schéma Directeur a été mis à l'enquête publique durant 30 jours, au cours desquels chacun a pu le consulter et faire ses remarques.

On peut regretter que sur les milliers d'opposants au projet de décharge, si peu aient donné leur avis sur la transformation du site. Il faut bien dire que dans ce genre de dossier, la vigilance du public est beaucoup plus grande devant le danger, que ne l'est son intérêt pour des mesures positives qu'en gros il pense pouvoir approuver. Une autre raison est la difficulté pour nos concitoyens, d'aller consulter un volumineux dossier pendant deux courtes matinées par semaine. C'est là une procédure qu'il conviendrait de réviser si l'on veut que nos compatriotes participent davantage à la chose publique.

Ceci dit, après une réunion de concertation organisée par la Commune, le Conseil communal a été invité à se prononcer sur le projet et l'a approuvé. Faut-il ajouter que l'on n'est pas encore au bout du tunnel et que de nombreux obs-

tacles sont encore à franchir : le recours au Conseil d'État de l'ancien candidat exploitant, les décisions relatives aux intérêts du propriétaire de la carrière, etc.

Toujours est-il qu'un pas important est franchi et que nous souhaitons la pleine réussite de cette transformation du site en zone communautaire au service de l'ensemble des habitants de la commune.

Nous donnons ci-dessous, pour information, le texte de la "PHILOSOPHIE DU SCHÉMA DIRECTEUR" tel qu'il a été mis à l'enquête publique et que la population a pu le consulter.

RAPPORT JUSTIFICATIF DES OPTIONS RETENUES

Le plan de destination ainsi que les prescriptions y relatives permettent dans le cas présent de résoudre le problème de raccord des deux plans de secteur différents.

A l'est du périmètre du schéma directeur, le plan de secteur affectait une partie du territoire communal en zone d'habitat et zone d'extension d'habitat. A l'ouest par contre, le plan de secteur affecte le périmètre qui nous occupe en zone d'habitat à caractère rural et extension d'habitat à caractère rural.

PHILOSOPHIE DU SCHÉMA DIRECTEUR

Afin de conserver au hameau de Sauvagemont son caractère rural d'un grand intérêt paysager, la planification prévue dans le présent schéma directeur met en place les outils permettant d'orienter l'évolution dudit hameau et de fixer les bases de son aspect futur.

Sommairement, le site est caractérisé par un paysage rural vallonné semi-fermé à fermé, constitué de prairies et de petits boisements. Ce paysage est très caractéristique et représentatif de cette région du Brabant wallon. Sa qualité et son homogénéité méritent que l'on s'y attarde et par conséquent que le présent schéma directeur en assure la sauvegarde et la



Voisine de l'ancienne carrière, notre réserve aurait, elle aussi, été menacée par une décharge



S OUI A LA ZONE DE PARC

perennité. Le bâti implanté le long ou perpendiculairement aux voiries existantes est de caractère rural, de gabarit moyen (rez + toiture ou rez + un niveau + toiture - Voir reportage photo et carte d'occupation du sol).

L'ancienne sablière est, quant à elle, typique des friches après exploitation. Le sol n'a pas été remanié et présente des irrégularités de surface. L'ensemble est colonisé irrégulièrement de végétation spontanée telle que le bouleau et le saule ainsi que de strates muscinales et herbacées. L'ensemble ne présente pas, tel quel, de qualités paysagères particulières et, si aucune intervention n'est prévue, le site évoluera à terme vers un boisement spontané complet.

Le plan de destination prévoit de compléter le bâti actuel par des zones résidentielles à caractère rural. Les espaces "solde" sont ainsi complétés afin de créer un tissu bâti cohérent.

Le site de l'ancienne sablière Colinet est affecté quasi totalement en parc public. Cette zone située en flanc de colline est fortement encaissée à l'est et inversement, fortement en surplomb à l'ouest. Cette ancienne sablière fut exploitée une courte période en dépôt de matière inerte. Or, au vu des voies d'accès qui conduisent au site (voiries étroites et/ou non adaptées au trafic lourd), des quartiers et noyaux d'habitat qui entourent le site, de l'intérêt paysager de la zone, de la présence à faible profondeur de la nappe phréatique et à faible distance en aval de captages d'eau, une utilisation du lieu en décharge intensive ne peut être en harmonie avec le reste du hameau et est contraire au bon aménagement des lieux.

De plus, et bien qu'étant affectée au plan de secteur en zone d'extension d'habitat, l'ancienne sablière n'est pas indiquée pour la construction d'habitat, d'une part dû au relief accidenté et au caractère très étroit du terrain, d'autre part dû à la probable faible portance des remblais d'inertes déjà effectués sur le site.

Il est important de savoir aussi que l'ensemble du territoire communal fait actuellement l'objet d'un schéma de structure. Le présent schéma directeur suit la même philosophie d'aménagement que le schéma de structure prévoit pour cette zone; à savoir, une vaste zone verte qui débute au sud, au hameau de Sauvagemont et qui se poursuit au nord, au delà de la rue Milhoux. C'est pour cette raison qu'une grande partie de cette rue n'est pas prévue au schéma directeur en zone d'habitat à caractère rural, mais laissée à vocation agricole. Cette orientation permet de conserver une vaste frange "verte" et de préserver ainsi le paysage local.

Enfin, l'affectation en parc de l'ancienne carrière répond à une demande locale importante émanant principalement des mouvements de jeunesse, associations culturelles, sociales et sportives. Cette zone de parc sera aménagée de style paysager, s'appuyant en cela sur les caractéristiques locales, à savoir: respect du relief local, vastes zones herbeuses du type

prairies, bosquets, haies vives, zones humides ou éventuellement plan d'eau, circulation ou sentier en revêtement discontinu (pavés en pierres naturelles, empierrement).

L'entrée de l'ancienne sablière est affectée en équipements communautaires pour accueillir les installations nécessaires aux mouvements de jeunesse et / ou, éventuellement, la construction d'une extension de l'école fondamentale et des installations culturelles de Maransart. Dans les deux cas de figure, cette entrée présente un intérêt certain:

- d'une part, en raison de la stabilité des terrains à cet endroit (seule zone qui n'a pas été ou que très peu remaniée)
- d'autre part, en raison de l'accès au site, ayant un débouché intéressant et sécurisant sur la Grand rue du Double Ecot.

En ce qui concerne les voies de communication, une liaison piétonne pouvant être ouverte à un trafic motorisé limité est établie entre le sentier n°35 et les zones d'équipement communautaire et d'habitat de l'ancienne sablière, ainsi qu'entre lesdites zones et la rue Milhoux, ces voies de circulation permettant de joindre le hameau de Sauvagemont et les futures installations du parc.

Le dossier comprenait encore :
les prescriptions urbanistiques,
le plan particulier d'aménagement ainsi qu'une série de textes relatifs aux zones d'équipement communautaires et de parcs publics.

Le tout était accompagné de plans, schémas et reportage photographique sur l'environnement actuel.

Nous avons déposé à la Commune nos remarques concernant ce plan non sans avoir tout d'abord dit que nous nous réjouissons de l'abandon du projet initial qui aurait voulu l'installation sur ce site d'une décharge de classe III.

Nous avons fait ensuite une série de remarques sur les sujets suivants:

- la nécessité de s'assurer de l'inocuité des matières déversées jusqu'à ce jour dans l'ancienne carrière,
- la nécessité d'une inspection minutieuse des matières qui devront y être amenées et nécessaires au remblai de 16 000 m3 du fond de la carrière,
- l'utilité d'une harmonisation des matériaux utilisés dans la zone d'équipement communautaire,
- notre désir que le parc garde au maximum son caractère naturel, le maintien d'une zone sablonneuse, le choix judicieux d'espèces de haies ou clôtures,
- la qualité et la discrétion des éclairages prévus et enfin,
- les problèmes de circulation, d'accès au site, des parkings, etc.

Nous attirons également l'attention sur l'urgence qu'il y a à mener ce projet à bien dans les plus brefs délais, compte tenu de l'échéance juridique qui court toujours vu le recours au Conseil d'Etat, introduit par la société désireuse d'exploiter cette carrière en décharge.

COLLECTE MENSUELLE ET GRATUITE DES PAPIERS ET CARTONS À DOMICILE DANS TOUTES LES RUES DE LASNE

Un lundi (pour les rues dont les poubelles sont ramassées le lundi, le mardi et le mercredi) et un mercredi (pour les rues dont les poubelles sont ramassées le jeudi et le vendredi).

JUIN:

lundi 17 et mercredi 19

JUILLET:

lundi 15 et mercredi 17

AOÛT:

lundi 19 et mercredi 21

Voilà une excellente occasion de se débarrasser sans frais et sans dérangement de tous ces cartons et papiers qui constituent une part importante de nos déchets.

Rappelons que les papiers et journaux doivent être mis en tas ou en boîtes de carton et ficelés (afin de ne pas s'envoler lors de leur transport). Les housses plastiques, papiers plastifiés ou aluminisés sont interdits.

Les boîtes de carton NE DOIVENT PAS RESTER VIDES ET ENTIERES car elles encombreront le camion. Il convient de les déchirer, les aplatir, les plier et en faire des tas qui seront eux aussi ficelés. Sortez papiers et cartons devant les maisons la veille dans la soirée ou le matin même, AVANT 8 HEURES.

RAMASSAGE DES GROS ENCOMBRANTS

JUIN

LUNDI 3 dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi.

MERCREDI 5 (rues du mercredi).

VENDREDI 7 (rues du vendredi).

MARDI 11 (rues du mardi)

et **JEUDI 13** (rues du jeudi).

AOÛT

LUNDI 5 (rues de ramassage du lundi).

MERCREDI 7 (rues du mercredi).

JEUDI 8 (rues du jeudi).

VENDREDI 9 (rues du vendredi).

MARDI 13 (rues du mardi)

N'oubliez pas de coller une étiquette sur les grosses pièces.



PROMENADE DANS LA VALLÉE DU SMOHAIN

Ce samedi 27 avril nous découvrons les chemins creux de la vallée du Smohain. Nous étions 47 à prendre le départ depuis la place d'Ohain. Il était intéressant de se replonger dans l'histoire de ce si bel endroit... L'origine d'Ohain remonte à l'époque franque. "OCH-HEIM" signifiait demeure de porcs en forêt de chênes". Ohain comptait 188 habitants en 1374, 2678 en 1856 et 5600 aujourd'hui.

Le soleil et la bonne humeur étaient de la partie. Pour donner une dimension culturelle à notre promenade, nous avons rendu visite à Monsieur Duchêne, peintre talentueux habitant sur la place. Sa gentillesse et la beauté des lieux nous ravirent.

Ensuite, nous découvrons la source Ste-Wivine et l'église St-Etienne (XIIIe au XVIIe siècle).

A partir du Smohain, en vallée, nous partons à la découverte des chemins creux. Nous trouvons au nord de la rivière, le cresson de fontaine, la callitriche, l'alliaire, la ficaire en fleurs, des cardamines aux teintes délicates. Revenant vers le quartier "Aquinot, dans le petit bois longeant le Smohain, nous découvrons un tapis d'anémones sylvie, des prime-

vères et le genêt tâtché. Nous nous serions crus en Ardenne. Malgré l'importance du groupe, nous avons pu apercevoir 3 ou 4 chevreuils se sauvant dans la vallée, découvrir des sentiers insoupçonnés dans cet endroit resté préservé malgré les constructions.

Les ormes, en voie de disparition (graphiose) réapparaissent par endroits pour notre grand plaisir.

Nous observons le charme au tronc gris, lisse et tortueux.

Le long du Smohain, certains charmes offrent le gîte et le couvert aux insectes, oiseaux, leurs hôtes. Leurs troncs sont de véritables merveilles.

La rare "montie perfoliée" (montia perfoliata) nous présente sa feuille entourant la tige surmontée d'une petite fleur blanche.

En sous-bois, l'adoxa et ses petites fleurs vertes nous parlent du printemps.

Au pied d'un grand chêne, l'oxalys force notre admiration.

Quelques violettes, timides, fournissent aux abeilles une des premières récoltes de nectar.

Le sirop de violette, encore fabriqué aujourd'hui, était déjà fabriqué au Moyen Âge (toux, grippe).

Nous avons souvent entendu le pouillot véloce, les fauvettes à tête noire très bavardes au moment où l'on découvrait les champignons "oreilles de Judas" sur un vieux sureau.

Ces champignons bruns, en forme d'oreilles, visqueux, peuvent nous servir pour réaliser un bon potage.

Le sureau est un arbre qui intéresse les gourmands puisque ses fleurs nous donnent un délicieux sirop (voir recette dans notre numéro 25 de mars dernier). Les fruits mûrs, noirs, servent à fabriquer gelée, confiture et sirop pour la toux.

Notre promenade s'est clôturée par une visite à Madame Fossoul. Son accueil chaleureux et ses idées originales nous laissèrent un beau souvenir de ce mémorable jour de printemps.

Françoise TOBIE, guide nature.

Nous avons signalé cette promenade dans l'agenda du numéro 25 (mars de notre bulletin).

Ce que nous ne savions pas, c'est que l'initiative de cette rencontre venait de "Brabant Écologie". Rendons donc à César, ou plutôt à Brabant Écologie le mérite de cette réussite.

La chronique de Françoise Bortels

(avec l'étroite collaboration de M. Henri Martin, de Glabais)

DEUX VILLAGES SOUS LOUIS XV : COUTURE ET MARANSART

Il y a tout juste 250 ans, au mois de juin 1746, Louis XV entreprend l'assaut des places fortifiées du Hainaut. La ville de Mons se rendra le 13 juillet et la garnison hollandaise de Charleroi tiendra jusqu'au mois d'août.

Cet épisode des guerres de conquêtes du roi de France va entraîner, au préjudice de nos communautés, des réquisitions massives d'hommes, de vivres, de véhicules avec chevaux et conducteurs. Chariots et charrettes des fermiers Claude Fievé, Albert Semal et Jean-Joseph Rousseau vont devoir sillonner les chemins hennuyers à une période de l'année où les travaux de fenaison exigent leur présence dans les campagne couturoises et maransartoises. Les chevaux sont soumis à des épreuves harassantes ainsi qu'en témoigne la déclaration dudit Rousseau qui a eu *un de ses chevaux crevé de fatigue*.

Dans une brochure distribuée aux habitants de Couture-St-Germain il y a 20 ans, Henri Martin, alors secrétaire communal, notait :

- 4 juin : deux chariots vont à Tervuren pour conduire à Louvain du bois destiné à la cuisson des pains pour les troupes. Ils y resteront quatre jours.
- 9 juin : trois chariots sont envoyés au quartier général de Nouvelles (1), l'un pour trois jours, un autre pour sept jours et le troisième pour onze.
- 13 juin : deux chariots vont effectuer, encore pendant quatre jours, le transport de bois entre Tervuren et le magasin des fours de Louvain.
- 20 juin : un autre chariot retourne pendant 6 jours au quartier général de Nouvelles (1). Il sera remplacé le 29 par un autre véhicule qui, lui, restera 9 jours.

Et la série recommence au mois de juillet :

- le 5, un chariot part pour Saint-Forien (2) et *a vacqué 17 jours, ayant été retenu pour le transport du bagage d'un général jusqu'à gosselies*.

- le 19, deux charrettes vont rejoindre le campement de Baisy, l'un pour trois jours, l'autre quatre.

• le 25, *relivré un chariot et une charette au village de Roux pour le Service du Roy, en place des deux relevés de Marchienne au pont, le chariot ayant vacqué onze jours et la charette huit jours*.

- Enfin, le dernier jour du mois, Claude Fievé livre une charrette et deux chevaux pour conduire des rations de foin et d'orge d'hiver au quartier général du Comte d'Estrée à *chastre les dames (3) a Liernes autrement dit a chausse*.

En outre, régulièrement, des jeunes gens du village sont réquisitionnés pour effectuer toutes sortes de travaux et de corvées dans les cantonnements et les dépôts militaires. Ils doivent se rendre tantôt à Mons, tantôt à Gilly, ou encore à Genappe. On les appelle les *pionniers*. Pour les deux mois en cause, ils effectueront au minimum un total de 542 journées de prestations pour le compte des armées du roi de France.

Et comme cela ne suffisait pas, les habitants doivent aussi assurer aux nombreuses troupes de passage, le logement et la nourriture des soldats et des montures.

A titre d'exemple : *la nuit du 8 au 9 juin coulture at logé soixante housards compris les officiers auxquels il at fournis soixante Rations de foin, trente vasseaux d'avoine, un veau et le poivre, sel, biere copieusement*.

Le 19 dito, Marensart at rafrechis et logé cent cinquante hommes des volontaires commandés par le chevalier de Desedée auxquels il a fournis cent cinquante livres de viande, cent nonante-huit livres de pains, une tonne de biere et plus, quatre couples de pignonaux, trois bouteilles de vin, deux livres de tabakq

Item leurs livré un guide a pied pour les conduire plus avant et vacqué un jour.

Pas très gai, on peut s'en rendre compte, cet été de l'an 1746...

(1) Nouvelles : localité située à 7 km au sud de Mons qui comptait 320 habitants en 1976. Fait actuellement partie de l'entité de Mons.

(2) Ne s'agirait-il pas plutôt de Saint-Feuillen, dépendance d'Hanzinelle, à une quinzaine de km de Philippeville ?

(3) Peut-être Chastrès, à 18 km au sud de Charleroi.

SAUVETAGE D'UN BUTOR ÉTOILÉ

On s'en souviendra. Madame Vandervelden qui dirige le Centre de revalidation des oiseaux de La Hulpe est venue, à plusieurs reprises, lors de nos promenades, rendre à la liberté des oiseaux qu'elle avait soignés et rétablis.

En mars dernier, elle téléphonait pour nous signaler qu'un BUTOR ÉTOILÉ (*Botaurus stellaris*), recueilli affamé à Rhode-Ste-Genèse lui avait été confié. Elle nous proposait, lorsqu'il serait rétabli, de le relâcher dans la réserve du Ru Milhoux.

En effet, une partie de notre réserve est couverte d'une roseillère, milieu idéal pour ce genre d'oiseau.

Nous étions une quinzaine, en cette matinée de mars, à accueillir madame Vandervelden et son pensionnaire provisoire, impatients de voir de près, presque tous pour la première fois, cet étonnant oiseau.

Le Butor étoilé, oiseau robuste qui mesure plus de 75 cm, vit dans toute l'Europe à l'exception du Grand Nord. La plupart du temps sédentaire dans nos régions, il hiverne parfois jusqu'en Afrique du Nord pour revenir nicher en mars ou avril.

Dissimulé dans les roseaux où, le cou dressé, il prend une attitude de "pieu", la tête pointant vers le ciel, ce roi du camouflage est parfaitement invisible. Son nid, constitué de tiges de roseaux et de joncs, posés généralement sur un bas-fond est lui aussi fort bien dissimulé dans l'épaisseur de la végétation.

Lorsque madame Vandervelden ouvrit la haute boîte dans laquelle elle transportait notre oiseau rare, le Butor avait la tête dressée et semblait fort étonné du nombre de spectateurs qui l'entouraient.

Notre protectrice le prit dans les bras et le bagua. Sans doute trop ému par l'intérêt dont il était l'objet, il regurgita les petites bestioles qui lui avaient été données avant d'entreprendre son voyage. Sa protectrice s'empressa de lui resservir le repas en lui massant le cou afin qu'il ait quelque chose dans l'estomac avant de reprendre une vie normale. Puis, en un geste fort délicat, elle le posa sur



le sol à proximité des roseaux et deux secondes plus tard, notre Butor avait disparu, invisible, dans son habitat préféré, comme nous le disent tous les livres d'ornithologie.

Nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusion sur l'adoption de notre réserve par le bel oiseau car elle n'est sans doute pas assez grande pour lui servir de lieu de séjour permanent et cela d'autant plus que c'est l'époque où il est à la recherche d'un partenaire.

S'il était resté, nous n'aurions pas manqué d'entendre la nuit son cri puissant et quelque peu inquiétant, qui porte à des kilomètres, et ressemble, disent certains, à la sirène d'un bateau.

Précisons encore que la femelle pond en avril ou mai 5 à 6 oeufs qu'elle couve dès le premier et aussi, que le mâle ne s'occupe ni de la couvée, ni du nourrissage. Les petits éclosent entre 25 et 27 jours et 8 semaines plus tard, ils conquièrent leur indépendance. Les Butors étoilés se nourrissent de larves, insectes, têtards, batraciens, petits poissons ainsi que de petits mammifères.

DÉCOUVRIR ET VIVRE UNE JOURNÉE À LA FERME

En offrant aux enfants un contact avec la nature, une approche de l'activité agricole. Découvrir et partager le métier d'agriculteur, cultivateur, éleveur.

Connaître l'origine de certains produits alimentaires.

Éveiller la curiosité et le sens de l'observation.

Sensibiliser au respect de l'environnement.

Proposer un support pédagogique et une collaboration étroite entre enseignants pour réaliser un programme dans le cadre des méthodes actives.

De nombreuses activités seront proposées aux enfants :

- Jeu-découverte de la ferme.
- Vivre la ferme à l'instant présent : contacts avec les animaux.
- Découvrir la fabrication du lait et ses dérivés.
- Des cultures aux produits finis : réaliser le calendrier de l'agriculteur.

QUI ?

Visites organisées pour des groupes de 30 enfants maximum (3^e gardienne et cycle primaire - de 5 à 12 ans.

OU ?

Chez G. et C. De Coene
Ferme Hannotelet, rue d'Anogrune
(Payot)- 1380 Lasne.

JOURS ?

Tous les mardis de mai à octobre.

HORAIRE ?

de 10h à 12h ou de 10h à 15h30.

FRAIS DE PARTICIPATION :

50F. par enfant de 10 à 12h ou 80 F. par enfant de 10 à 15h30.

RENSEIGNEMENTS: Tél.: 02/ 633 10 87.
(organisé en collaboration avec l'ARC-Lasne)

FLEURS OU OMBELLES DE SUREAU ? par Paul Yernaux

Notre ami M. Paul Yernaux, cet homme de science, ce pédagogue qui a guidé plusieurs de nos promenades nous envoie cet article rectificatif et informatif :

Quelques-unes de nos Caprifoliacées.

Dans "Lasne nature" n° 25 de mars 1996, on nous parle de sirop de fleurs de sureau et on cite les belles "ombelles" de ce sureau. En termes botaniques, nous nous permettons de faire remarquer que le sureau n'a pas les fleurs "en ombelles" mais bien en corymbes de corymbes", ou mieux, suivant les toutes nouvelles dénominations, en "cymes corymbiformes".

Nos différents sureaux du pays seraient originaires de Syrie.

Ce sont:

1. Le sureau hièble (ou Yèble) *Sambucus ebulus* Linné, à tiges herbacées disparaissant en hiver, à fleurs blanches et baies noires. Nous l'avons trouvé à Villers-la-Ville et il n'est pas rare chez nous.
2. Le sureau noir, *Sambucus nigra* Linné, très commun est celui que l'on emploie le plus. Ses fruits noirs pour : confitures, vin, bonbons, sirop; ses fleurs pour des sirops ou des infusions (de préférence, demander l'avis du docteur traitant avant d'employer un remède par les plantes, afin d'éviter parfois de graves ennuis).

Il en existe des variétés :

- a) Celle à feuilles disséquées, relativement plus rare; elle a aussi les fruits noirs, c'est le

Sambucus nigra L. var. *laciniata* L. Nous la trouvons aussi un peu partout.

b) Une autre à fruits mûrs vert pâle translucides : c'est le *Sambucus nigra* L. var. *viridis* Watson, synonyme *alba* Watson. Nous ne l'avons trouvée qu'à un coin du parking du magasin Mestdagh (aux anciennes papeteries de Genval), et il n'y en avait qu'une "touffe" !

3. Le sureau à grappes, *Sambucus racemosa* L. à fruits rouges; n'est pas employé. La moëlle de ses tiges est jaune, il fleurit tôt au printemps et on le trouve le plus souvent à l'orée des bois. Il est aussi relativement commun.

Il y a encore des variétés à feuilles rondes, à feuilles marginées, à feuilles dorées, etc. Au

Suite au bas de la page 10



1996 ANNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

Le 20 avril dernier, une délégation de Lasne Nature s'est rendue à Namur pour le lancement de l'année mondiale des zones humides.

De plus, plusieurs travaux scientifiques universitaires vont être lancés.

AU NIVEAU INTERNATIONAL

Il y a 25 ans, à Ramsar (en Iran) était signée la convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale. La Belgique ratifiait cette convention en 1979. La Wallonie compte actuellement une "zone Ramsar": les marais de Harchies à Hensies Pommeroeul (Hainaut). La convention qui ne concernait au départ que les oiseaux d'eau, vise aujourd'hui l'ensemble des composantes des écosystèmes humides et leur utilisation rationnelle. Par utilisation rationnelle on entend : utilisation durable au bénéfice de l'humanité d'une manière qui soit compatible avec le maintien des propriétés naturelles de l'écosystème.

AU NIVEAU DE LA RÉGION WALLONNE

Les deux idées-forces de la campagne 1996 de la Région wallonne sont :

1. La mise en valeur écologique et la protection du patrimoine naturel que constituent les zones humides wallonnes à tous les niveaux de biodiversité.

2. L'utilisation et la gestion rationnelles des zones humides wallonnes en partenariat avec les acteurs concernés.

Une réalisation majeure de la campagne sera l'inscription d'une deuxième zone Ramsar wallonne : le bassin de la Haute Sûre au Luxembourg.

Le programme de cette année comprend diverses propositions regroupées en cinq points.

A. Aspects scientifiques

- Les 13 et 14 mai a eu lieu à Harchies le premier colloque "Zones humides : habitats, flore et faune".
- Le 27 juin à Namur : "L'impact de l'activité humaine sur les zones humides".
- Les 15 et 16 octobre (Province du Luxembourg): "La gestion des zones humides".

B. Manifestations grand-public

Vont être organisées :

- des journées à thèmes en collaboration avec les associations,
 - des journées de sensibilisation et d'information pour les provinces et les communes,
 - des journées d'échanges au niveau des contrats de rivière,
 - la "Semaine bleue" où les écoles et associations seront invitées à repérer et à adopter une zone humide à restaurer écologiquement. L'action de restauration aura lieu durant la "Semaine de l'arbre".
- La semaine de l'arbre sera axée en 1996 sur l'AULNE.
- Un concours de photos sur les zones humides.
 - Une exposition sur les zones humides à destination des foires et des salons.

C. Sensibilisation - Éducation

- Des expositions thématiques itinérantes (vasières, roselières, ...) vont être organisées et des brochures thématiques éditées.
- Des soutiens aux opérations Batraciens vont être apportés (aménagement des routes).
- Un catalogue des zones humides de Wallonie avec présentation de la législation va voir le jour.

D. Aspects juridiques

- Révision générale de la législation sur les cours d'eau.
- Amélioration de l'arrêté ZHIB (Zones Humides d'Intérêt Paysager).
- Désignation massive de ZHIB.
- Intégration de la problématique des zones humides au CWATUP (Code Wallon d'Aménagement du Territoire).
- Mesures agro-environnementales et zones humides en :
renforçant les actions sur les bassins versants des ZHIB.
Contrats de gestion avec les agriculteurs.

E. Actions diverses

- Achat de sites en zones humides.
- Création d'un observatoire wallon des zones humides, etc.

AU NIVEAU DE LASNE NATURE

Lasne Nature ne peut que participer à cette année des zones humides.

En tant que propriétaire et gestionnaire d'une zone humide (la Réserve du Ru Milhoux) et en tant qu'association toujours soucieuse de préserver les zones humides dans la vallée de la Lasne (notre participation effective au contrat de rivière en est la preuve tangible), nous avons décidé de mettre sur pieds plusieurs projets.

- La reconnaissance officielle de la réserve du Ru Milhoux en tant que ZHIB (Zone Humide d'Intérêt Paysager).
- Le Ru Milhoux bénéficiera alors d'une plus grande protection au niveau juridique.
- De plus, cette reconnaissance officielle nous aidera, nous l'espérons, à obtenir des aides pour l'entretien du Ru Milhoux. Nous avons également un projet d'agrandissement de la mare de la réserve.
- L'organisation d'une "Journée zones humides" à Lasne où nous pourrions visiter plusieurs sites de la vallée. A ce sujet, nous comptons sur une aide de la Région wallonne.
- La demande d'aide pour les opérations "Sauvetage des batraciens" que nous organisons chaque année au printemps, principalement route de La marache et rue du Chêne au Corbeau.

Et nous sommes à l'écoute de tous ceux qui auraient un projet concernant les zones humides et les rivières à Lasne.

Nous pensons aux écoles, agriculteurs, pêcheurs ou simplement passionnés de la nature aimant avoir les pieds dans l'eau.

Yves LIMAUGE, président

On le lira dans notre Agenda, en dernière page, notre groupe EAU participera à une exposition sur les zones humides de Lasne et les analyses biotiques qui régulièrement sont faites afin de déterminer la qualité de l'eau de nos rivières. Cette petite exposition sera présentée au cours de la braderie de Lasne, les 8 et 9 juin.

FLEURS OU OMBELLES DE SUREAU ? *Suite de la page 9*

lieu d'être de véritables espèces, nous croyons que certaines ne sont que des variétés.

Les feuilles et les écorces du sureau noir sont toxiques et contiennent l'HCN, (acide cyanhydrique). Le sureau yèble a mauvais goût et celui à fruits rouges a aussi une mauvaise réputation (vraie ou fausse ? nous ne pouvons le confirmer).

Les autres caprifoliacées de chez nous sont la symphorine, les viornes obier et mancienne, les chèvrefeuilles des bois, des jardins et le camérisier.

Beaucoup d'étrangères sont plantées chez nous : citons- en seulement quelques-unes : les Viburnums à feuilles de bouleau, carlesi, davidi, fragrans, sterilis, tomentosus, tinus, etc., les Lonicera (ou chèvrefeuilles) americana,

na, hupeana, juddi rhitidiadelphus, etc.

Les Wégélias ou Diervillas : farida amabilis-rosea, etc.

Le Kolwitzia amabilis, le Leycesteria formosa...et encore combien d'autres !

Nous ne possédons en herbier qu'une petite partie des exotiques. Pour les personnes qui réellement se sentent une vocation botanique, parmi les très nombreux livres traitant de ces sujets en voici quelques titres :

- Hay et Synge : 2000 fleurs plantes et arbustes -en couleurs- (plantes cultivées) Ed. Albert de Visscher +/- 1.000 F.
- P.F. Fournier: Flore illustrée des jardins et des parcs, 4 volumes. Ed. Lechevalier +/- 2.000 F. (en 1952 !)
- Flore de Belgique, du G.D. de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines. Ed. du Patrimoine du Jardin botanique national de

Belgique, 1860, MEISE; Prix: environ 1.700 F.

- Les quatre flores de France (1 ou 2 vol. selon l'année d'édition), (il y a de très nombreux croquis facilitant fortement les déterminations) Ed.

Lechevalier, 1983 à Paris; Prix: environ 2000 F.

Paul YERNAUX

Note de la rédaction concernant notre recette du SIROP de FLEURS DE SUREAU (parue dans notre n°25)

Nous vous confirmons, pour le déguster depuis de nombreuses années, que le sirop de fleurs de sureau que nous vous recommandons, sert à préparer une excellente boisson rafraîchissante. Elle se prépare avec des fleurs blanches apparaissant en juin sur les arbustes de sureau noir (Sambucus nigra Linné) très commun chez nous.



STAGES ET CAMPS D'ÉTÉ

MUSIQUE DES BUISSONS, ET DE L'IMAGINATION

Apprentissage de gestes pour s'initier à la musique buissonnière et créer ses propres instruments à partir d'éléments végétaux prélevés dans la nature.

Sur le site, identification des plantes en général et de celles présentant un intérêt pour la musique en particulier.

Ramassage des éléments, fabrication d'instruments "verts" et pratique instrumentale.

Inventer des mélodies avec des feuilles, des écorces, des herbes.

Matériel à apporter : un opinel de taille moyenne.

Nombre de participants : 15 (grands adolescents et adultes).

Animation : Yves PACHER (Poitou), considéré par la presse comme "l'enchanteur d'outre-temps".

Du 6 au 8 août 1996 de 9h à 17h. Musée de la Forêt, route Merveilleuse, 7, à 5000 Namur. AVANT TOUTE INSCRIPTION, PRENDRE CONTACT avec le "Service de la Culture de la Province de Namur" - Joëlle SPIERKEL - avenue Reine Astrid, 22a- 5000 NAMUR Tél.: 081 / 72 97 67 ou 50.

Inscription : 2.500 F. à verser au compte 091-0066140 15 de la "Province de Namur-

Recettes Culture " avec la mention "Musique buissonnière".

STAGES NATURE

organisés par " JEUNES et NATURE"

Durant les mois de juillet et août sept camps de stages pour les garçons et les filles entre 8 et 17 ans.

Pour tous renseignements concernant ces camps, bulletins d'inscription, conditions de participation, règlement, écrivez à JEUNES ET NATURE asbl - B.P. 1113 - 1300 WAVRE ou téléphonez au n° 041 / 88.38.92.



NOUVELLE DÉCHARGE SAUVAGE ?

En montant rue d'Anogrune, en direction de Plancenot, on aperçoit sur la droite les grands flancs jaunes d'une ancienne carrière de sable aux pieds de laquelle un tas de déchets grandissait d'une façon inquiétante.

Alertés, nous avons écrit à Monsieur de Fierlant propriétaire du site, lui demandant de faire évacuer ces déchets, faute de quoi nous serions dans l'obligation de déposer plainte à la Police de l'Environnement. Nous lui avons écrit par correction, considérant que cette démarche se devait, entre habitants du même village, de précéder toute plainte directe aux autorités.

En effet, c'est là un milieu remarquable, redevenu écrin de verdure, refuge de plantes et d'oiseaux.

Il faut que le site soit nettoyé au plus tôt, si nous ne voulons pas nous retrouver dans quelques mois, ou quelques années devant une situation irréversible.

Le propriétaire nous a répondu en nous signalant qu'il ignorait les faits, qu'il s'agissait de quelques matériaux et que c'était une propriété privée, donc à l'entrée interdite. En outre, il nous affirmait son intérêt pour la protection de la nature et nous annonçait prendre les contacts nécessaires avec les autorités afin de trouver une solution.

Nous lui avons répondu que les dépôts représentaient une somme considérable de mètres cubes et que le chemin de cette ancienne carrière n'était ni indiqué comme accès privé, ni

signalé "Passage interdit".

Il n'est donc pas étonnant que des promeneurs l'aient emprunté. C'est ce qui a poussé plusieurs d'entre eux à nous alerter.

Depuis lors, nous avons appris que le propriétaire avait déposé plainte contre X à la gendarmerie pour dépôts illicites. Il a fait clôturer d'une façon bien visible le chemin d'accès en y plaçant une pancarte "Propriété privée, accès strictement interdit".

Les mesures prises par le propriétaire permettront, il faut l'espérer, l'arrêt de nouveaux dépôts sauvages (sauf les déchets jetés du haut de la falaise), mais rien ne semble avoir changé pour tout ce qui s'y trouvait déjà.

Sans nouvelles depuis la réponse du propriétaire à notre première lettre du 13 novembre 1995 et ayant attendu, après notre seconde lettre, des mesures concrètes d'évacuation des déchets, nous avons été dans l'obligation de déposer plainte le 1er février 1996 auprès de la Police de l'Environnement à Charleroi.

Un délégué de cet organisme est venu nous demander des précisions. Nous lui avons remis les photos prises par nous sur le site en octobre dernier (site, répétons-le, non signalé comme propriété privée en ce temps là).

Depuis, plus aucune nouvelle. Nous espérons cependant qu'une solution favorable sera trouvée et que la qualité de cet environnement sera sauvée.

Didier GELUCK
secrétaire

A propos d'arbres...

Au mois de février, ont été abattus le long du mur de l'abbaye d'Aywiers une centaine de peupliers arrivés à maturité. Rien de très grave en apparence puisque ces arbres de culture étaient destinés à une exploitation normale.

Le problème est qu'ils ont été abattus sans autorisation communale et sans avoir consulté la Commission des Monuments et Sites.

Le plus ennuyeux est que je suis co-propriétaire du terrain où on été coupés ces arbres.

Voilà le président de Lasne Nature bien gêné ! Pour ma défense, je pourrais tout juste dire que ce n'est pas moi qui étais chargé de l'organisation de cette coupe. Depuis, une demande de régularisation a été introduite auprès de l'administration communale qui l'a transmise à la Commission des Monuments et sites.

En mars, de très nombreux arbres et arbustes ont été replantés.

D'autre part, je me suis expliqué et excusé devant le conseil d'administration de notre asbl, ainsi qu'à notre réunion plénière du dernier jeudi d'avril à Maransart.

En résumé : Ne faites pas ce que je fais, mais faites ce que je dis !

Yves LIMAUGE, président.

EXPOSITIONS À LASNE

GALERIE D'ART NAÏF

rue de la Lasne, 140 - Tél. : 654.19.33

Cette galerie qui, au cours de nombreuses années d'activité, nous a révélé quantité d'artistes naïfs de toutes origines, était devenue une véritable institution

culturelle de notre commune.

Elle fermera prochainement ses portes pour cause de fin de bail.

Une dernière exposition / vente de tableaux y est organisée du 1er juin au 15 juillet.

INTERNATIONAL ART GALLERY

Bois Lionnet, 16 - Tél. : 633.18.06.

Du 6 juillet au 1er septembre

Deux volets distincts pour une exposition des mois d'été:

1 "CABINET PARTICULIER- ABSTRACTION 1945-1996" Oeuvres de 25 artistes.

2 "EXPOSITION TOURNANTE D'ÉTÉ 96"

avec la participation de 26 artistes.

La galerie est ouverte tous les jours de 14 à 19 h. (week-ends et jours fériés compris) ou sur rendez-vous.

Fermée les mercredis non fériés.

à partir du 7 septembre
PEINTURES de Jean-Claude COENEN



AGENDA

• En cette période de nidification, pas de JOURNÉES DE GESTION DE NOTRE RESERVE NATURELLE du RU MILHOUX. •

JUIN 96	
SAMEDI 8 DIMANCHE 9	Nous vous attendons au stand de Lasne Nature Lasne nature participera à l'exposition consacrée aux ZONES HUMIDES à LASNE. Les méthodes et résultats des analyses biotiques réalisées seront évoquées.
DIMANCHE 9	EXCURSION GUIDÉE sous la conduite de Mme RONDELET " DANS LA VALLÉE DE LA LASNE : NATURE ET HISTOIRE " : Les anciennes papeteries de Genval, la tourbière basse et la Grande bruyère. Départ 15h du Parking Mestdagh à Genval, rue F. Roosevelt (10 minutes à pied de la gare de Genval) PAF : 50 F. (20 F. pour les membres G.N. Brabant).
SAMEDI 15	10 heures - 17, rue du Village à Couture-St-Germain Visite des JARDINS de la maison "LA FRANCHE TAVERNE", résidence de la famille Eric de Mévius
SAMEDI 15	Visite guidée au Bois du Chapitre à Ittre - "ÉCOLOGIE GÉNÉRALE " Guides Charles BAYET (02/ 354 15 34) et Françoise TOBIE (02/ 633 35 03). RdV À 9h30 au Pilon de Braine-le-Château. Prévoir bottes en fonction du temps. Jumelles, loupe. PAF :50 F. (20 F. pour les membres G.N. Brabant).
DIMANCHE 23	EXCURSION D'UN JOUR dans la région de Han sur Lesse. RdV. 8h15 Gare de Waterloo (co-voiturage possible) - 10h Eglise de Ave et Auffe. Guide Emile HENRION (Tél.: 02 / 354 9737
JEUDI 27	Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet à 18h30 : Réunion du GROUPE SENTIERS. À 20 h : Réunion plénière de LASNE NATURE BIENVENUE À TOUS
JUILLET 96	
DIMANCHE 28	EXCURSION GUIDÉE D'UNE JOURNÉE au Marais de Ganshoren - Jette. Découverte des adaptations de la faune et de la flore des amrais et eaux courantes. Guides Christiane Biltteyst, Monique Van de Maele, Elisabeth Fauville (02/ 242 87 04) Rendez-vous 10h à l'entrée Marais de Ganshoren, ave. de l'Exposition (à la hauteur du fleuriste).
	CE MOIS, PAS DE RÉUNION DE LASNE NATURE, et DU GROUPE SENTIERS
AOUT 96	
DIMANCHE 25	EXCURSION GUIDÉE (MATINÉE), suite à la visite du 2 septembre 1995 au Parc Woluwé à Woluwé-St-Pierre. " LES ARBRES REMARQUABLES " Guide: J.M. PIRET (02/ 672 99 96). RdV 9h30 devant le Musée du Tram, av. de Tervueren à Woluwé-St-Pierre. PAF: 50 F (20 F. membres G.N. Brabant).
JEUDI 29	Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet à 18h30 : Réunion du GROUPE SENTIERS. À 20h : Réunion plénière de LASNE NATURE BIENVENUE À TOUS
VENDREDI 30 SAMEDI 31 DIMANCHE 1	VENDREDI 30: Palais des Expositions à NAMUR de 10 à 21h. SALON INTERNATIONAL VALERIANE (org. NATURE ET PROGRES) SAMEDI 31: 250 exposants sur une superficie de 10.000 m ² DIMANCHE 1er septembre: Marché bio- Agriculture et jardinage biologiques- Vie saine et santé - Bioconstruction- Toutes les grandes associations de protection de la nature et de l'environnement- Restauration biologique. Conférences, débats, ateliers pratiques : conserves naturelles. de 10 à 19h: Fête des enfants : contes, maquillages, spectacles, bricolages. Garderie gratuite à partir de 3 ans. Tarif :Adultes ; 160 F/ jour - 300 F/ 3 j. en dessous de 12 ans : gratuit
SEPTEMBRE 96	notez déjà pour ce mois :
DIMANCHE 8	43e JOURNÉE NATIONALE DE LA PROTECTION DE LA NATURE À COMBLAIN AU PONT (dans le cadre des Journées du Patrimoine - rendez-vous dès 9h30 place Leblanc- face à l'église). Thème de la journée LA PROTECTION DES ESCARPEMENTS ROCHEUX. La réserve naturelle de la Heid des Gattes, à Aywaille, avec sa falaise, ses escarpements rocheux, ses pelouses sèches sur schistes riches en plantes rares est menacée de destruction. Au programme: 9h30: départ des excursions vers le site de la Belle Roche, la carrière souterraine et visite du musée "La nature et l'homme ". A 13h: manifestation officielle. 14h: départ des excursions vers la butte et la Tour St-Martin, la réserve naturelle des Roches Noires, le Thiers Pirard. Retour des excursions vers 17 heures. A l'heure de midi, à la salle des sports "B.C. Mailloux-Comblain" : visite de l'exposition sur la réserve Heid des Gattes et des stands d'information des associations. Restauration.
SAMEDI 14	Reprise des journées de GESTION de la RÉSERVE NATURELLE DU RU MILHOUX Rendez-vous à partir de 9h30 à l'arrière de la réserve (accès par le chemin à la CROIX perpendiculaire à la RUE DE L'ABBAYE). Bienvenue à tout moment de la journée. Quelques heures de votre aide sont utiles. Bottes indispensables. Potage à l'heure de midi. Confirmez votre venue aux n° 02/ 653 55 79 ou 633 30 29

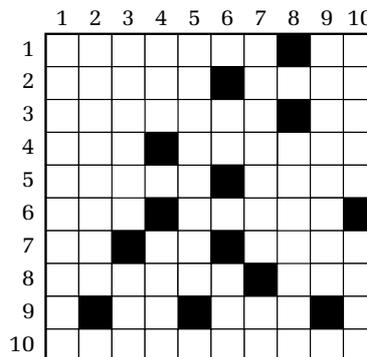
MOTS CROISES

HORIZONTELEMENT

- Murmure au village. - Pas quartier. • 2. Peuple des Philippines. - On y trouve des archives sur tablettes. • 3. Propre à l'âne. - En Côte d'or. • 4. Circule en Bulgarie. - Celui de la rose est apprécié. • 5. Peut être comique si on le retourne. - Il vaut mieux ne pas la perdre. • 6. Es couché. - Manifestation équine. • 7. Théâtre National. - Drame japonais. - Peut être de sorcière. • 8. Convenable brouillé. - A gorge. • 9. Ile. - Labiée. • 10. Ivoirine .

VERTICALEMENT

- Concrétion descendante. • 2. Murmure au village. • 3. Ne sont pas toujours nucléaires. - Serré. • 4. Peut suivre " hi ". - Rejeter. • 5. Entêté de conte. • 6. Axe. - Cacarde. • 7. Nymphéacée. - Cale. • 8. Palmipède à queue en désordre. • 9. Période de l'ère tertiaire. • 10. Murmure au village. - Marque l'âge, d'un fossile par exemple.



SOLUTION DU N° 25

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	O	L	A	N	A	C	E	E	S
2	P	E	R	I	A	N	T	H	E	S
3	I	I	E	Z	E					
4	C	L	I	N	O	M	E	T	R	E
5	I	S	T	R	O	M	B	E	S	
6	F	C	O		P	I		C	S	
7	O	H	E		K	H	A	N	I	A
8	R	A	T		H	I		U	F	R
9	M	I	E		O	L	T		A	T
10	E	N	S		O	L	E	I	L	É